

		COLLEGE			OBSERVATIONS
		Sans QF ou QF >650	500 ≤ QF ≤ 650	QF ≤ 500	
CONTRIBUTION DES FAMILLES SELON QUOTIENT FAMILIAL (QF)		714 €	607 €	465 €	Pour déterminer votre Quotient Familial, veuillez fournir à l'inscription avis d'impôt 2015 + attestation paiement CAF actualisée (Montant annuel par élève)
A.P.E.L(0)		30 €			par familles et par an
ASSURANCE(1)		8 €			par élève et par an
FRAIS	INSCRIPTION (2)	40 €			par élève et par an
	REINSCRIPTION(3)	20 €			par élève et par an
LICENCE U.N.S.S		20 €			par élève et par an
Revue La Salle Liens Internationnal (4)		9,50 €			par familles et par an
RESTAURATION	DP 4 jours (5) (3,85 € prix unitaire)	493,00 €			par élève et par an
	Externe (prix unitaire)	5,05 €			

* Remises sur la contribution aux familles scolarisant plusieurs enfants à St-Charles :

2 enfants	45 € par an et par famille	4 enfants	200 € par an et par famille
3 enfants	75 € par an et par famille	5 enfants et plus	250 € par an et par famille

FACTURATION

MODE DE REGLEMENT	FACTURATION DE BASE	REGLEMENT	FACTURATION COMPLEMENTAIRE
	*Contribution famille, *Demi-pension des Collégiens, *Frais inscription ou réinscription, * Assurance.....		* Restauration (a) * Frais divers (b) (Si vous êtes concerné)
Le prélèvement automatique	Facture annuelle avec un échéancier	Prélèvement le 10 du mois sur 9 mois. (Oct 2016 à Juin 2017)	Courant (Novembre 2016, Mars 2017, Juin 2017)
Autres : * Par Ecole Directe * Par Chèques ou Espèces		Règlement le 10 du mois sur 9 mois. (Oct. 2016 à Juin 2017)	

(0) : Adhésion facultative à l'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves). Votre enfant bénéficiera des services rendus par l'association (prêt des livres au lycée, aide financière pour les activités péri-éducatives, aide pour les sorties scolaires...).

(1) : L'attestation d'assurance "individuelle accident" doit être fournie avant le 31 Août 2016 pour déduction.

(2) : Uniquement pour les nouveaux élèves arrivant dans l'établissement

(3) : Pour les élèves scolarisés au collège La Salle - SAINT-CHARLES en 2015-2016

(4) : Abonnement facultatif à la Revue La Salle Liens Internationnal

(5) : Au collège, prix du repas pour les familles arrêté compte tenu de la part versée par la C.A.F.

(a) Restauration des collégiens déjeunant sur le site du lycée le mercredi, des collégiens externes ayant une activité sur la pause méridienne.

(b) Des frais divers (sorties pédagogiques, licence UNSS, autres...).